



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 98.00.821.003.0 DU 7 DECEMBRE 1998

Manomètre pour pneumatiques des véhicules automobiles WONDER modèle EURODAINU

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 86/217/C.E.E. DU 26 MAI 1986 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 88-78 DU 19 JANVIER 1998 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES.

FABRICANT

WONDER Via N. Sauro, 12, 26100 Cremona (Italie).

OBJET

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 88.0.06.862.0.1 du 21 juillet 1988 (1), relatif au manomètre pour pneumatiques des véhicules automobiles WONDER modèle EURODAINU.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de

modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments qui est remplacé par :

F 98
821.003

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas permettant d'identifier les modèles sont déposés à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant, sous la référence DA00-9825.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 21 octobre 2008.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, novembre 1988, page 1126.

